



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 FÉVRIER 2012

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Jean-Pierre VUICHARD, Agnès HUYTON, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Franck BURNET, Roger VESIN.

Procuration : Sophie TALLON donne procuration à Agnès HUYTON

Excusé : Frédéric FOL

Absent : François-Michel DREVET.

Le **compte-rendu de la réunion précédente** est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : échange de parcelles avec la SAFER afin de régulariser le tracé du chemin des Écoliers : proposition acceptée à l'unanimité.

I. Échange SAFER / parcelles A 1485, A 1486, A 1488 (chemin des Écoliers)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de l'arpentage de la propriété des Consorts MUGNIER en vue de la vente à la SAFER, le géomètre a proposé de régulariser le tracé du « chemin des Écoliers » au profit de la commune de Savigny.

L'acte d'échange se décomposerait comme suit :

	APPORTE		RECOIT	
SAFER	A	1485 00a04ca	A	1488 00a13ca
	A	1486 00a22ca		
	Évaluées à	400,00		400,00
COMMUNE	A	1488 00a13ca	A	1485 00a04ca
		400,00	A	1486 00a22ca
	Évaluées à	€		400,00
ECHANGE SANS SOULTE				

Monsieur le Maire indique que les frais notariés seraient supportés par la commune (ces frais étant pris en charge à hauteur de 50% par le Conseil Général).

Le Conseil Municipal approuve les conditions de l'échange à intervenir avec la SAFER telles qu'elles sont décrites ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour formaliser cet échange.

II. Gaz de schiste : permis M615 dit « permis de Gex ».

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le permis de forage accordé le 28 mai 2009 par l'Etat au bénéfice de la société eCORP France Limited pour la prospection de « gaz de schiste » et couvrant une surface d'environ 932 km² entre le pays de Gex et Annecy, comprenant l'ensemble du canton de Saint Julien en Genevois.

Monsieur le Maire informe que plusieurs communes du canton notamment la commune de Vers se sont prononcées sur le bien fondé de ce projet. Un débat relatif à ce sujet sera également prochainement mené au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois.

L'Association Savigny A Venir a également rédigé un article à ce propos dans le bulletin municipal.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce contre tout forage d'exploration et d'exploitation visant à la mise en valeur des gisements de gaz non conventionnels dits « gaz de schiste ».

- demande à l'Etat l'abrogation définitive sans conditions du permis M615 dit « permis de Gex » autorisant la société eCORP France Limited à explorer le sous sol afin de rechercher des mines d'hydrocarbures gazeux.

III. Création d'un poste d'attaché territorial.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} avril 2012 de créer un poste d'attaché territorial à temps complet et de supprimer le poste de secrétaire de mairie.

IV. Informations diverses

➤ Intercommunalité.

SIVU Accueil de l'Enfance

En 2011, 8 enfants domiciliés à Savigny ont fréquenté la crèche de Valleiry soit 7867 heures consommées.

Communauté de Communes du Genevois (CCG) : commission scolaire

Le coût annuel du transport scolaire par élève s'élève à 700 euros. La CCG demande une participation par élève de 27 euros par an, alors que le tarif appliqué dans les autres collectivités s'élève à environ 70 euros. Une étude sera prochainement réalisée pour appliquer un tarif basé sur le quotient familial. Le budget transport scolaire s'élève à 2 millions d'euros par an pour la CCG.

SIVU Des Écoles de Jonzier-Savigny

Le budget primitif 2012 a été adopté. La participation de la commune de Savigny est en augmentation, le nombre d'enfants fréquentant le groupe scolaire et domicilié à Savigny est plus important qu'à Jonzier. Le Comité a adopté une tarification modulée et basée sur le quotient familial pour les factures de cantine et de garderie. Le prix de vente d'un repas (avec temps de garde) s'élèvera de 2 € pour la tranche tarifaire la plus basse à 6,50 € pour la tranche tarifaire la plus haute. Cette nouvelle tarification sera applicable à compter de la prochaine rentrée scolaire.

CCG : présentation du PADD/ révision SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'objectif du SCOT jusqu'en 2030, dans le cadre du développement durable, est de densifier la ville centre (St Julien) et les bourgs (Viry, Valleiry, Collonges, Beaumont). Chaque bourg dessert un mini bassin de population, par exemple, les habitants des communes du Vuache se dirigent en majorité vers Valleiry.

➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'urbanisme suivant :

- Déclaration Préalable VINCENT Roger : clôture – Murcier.

Le Conseil Municipal est informé de la demande de Mme PIGUET qui souhaite la rétrocession à son profit du chemin rural situé au droit de sa propriété.

➤ Éclairage public

La commune de Chaumont s'est équipée de 14 interrupteurs permettant d'éteindre son éclairage public de 23h30 à 5h00 du matin. La commune de Vulbens est également sur le point de finaliser l'installation de ces interrupteurs. Ces interrupteurs programmables permettent l'arrêt et le redémarrage de l'éclairage public, leur coût est d'environ 100 € (installation comprise).

A Savigny, il faudrait installer 10 cellules. L'installation de ce système permettrait de faire de réelles économies d'énergie (environ 2000 €/an pour Savigny).

Monsieur le Maire propose de mener une enquête auprès de la population de Savigny.

➤ Covoiturage.

Afin de favoriser le covoiturage sur la commune, Monsieur le Maire propose de réserver une surface dédiée au covoiturage et d'installer à cet effet un panneau indicatif. Cette zone de covoiturage pourrait se situer sur le parking en face de l'école le long de la RD 7.

Le Maire,
Christian BURNIER.

